

Règlement jeu concours par « instants gagnants »

Règlement complet du jeu concours

Article 1 – L'organisateur

CERISE TECHNIQUES domiciliée Carrefour de Bosfraise, 24700, MENESPLET, France organise du 07/12/2021 au 24/12/2021 sur internet uniquement, un jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé : Roue de Noël.

Ce jeu est accessible à l'adresse suivante :

<https://rmg.li/preview/?idC=15463&idClient=4866&aperçu=1>

Article 2 – Participation

Ce jeu gratuit, et sans obligation d'achat, est ouvert à toutes personnes mineures ou majeures résidant en France (Corse et Dom-Tom exclus). Les membres du personnel de Cerise Techniques ainsi que de leur famille sont exclus du concours (concubins compris). Toutes sociétés prenant part à l'organisation de ce jeu-concours sont exclues également.

Article 3 – Le tirage au sort

Le participant doit remplir correctement le formulaire d'inscription du jeu puis il doit valider le formulaire pour avoir accès au Jeu.

La participation à la Roue de Noël s'effectue exclusivement par voie électronique : sur le site Internet de Cerise Techniques ou sur mini site hébergé par la société Reflexe media. La participation est individuelle et unique par jour pendant toute la durée du jeu.

Le joueur certifie que les données saisies dans le formulaire d'inscription sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participants et des lots. Une fois inscrit, le joueur aura la possibilité de modifier certaines de ses informations personnelles. Les joueurs sont informés que les données fournies dans le formulaire d'inscription sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des dotations.

Un joueur possédant plusieurs adresses e-mails avec la même adresse postale et le même nom, sera disqualifié et ne recevra pas le gain.

Cerise Techniques se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Le gagnant est désigné informatiquement par un système d'instants gagnants ouverts. Cela signifie que la première participation au jeu concours après une date/heure/seconde définie au préalable est gagnante. Le participant sait immédiatement qu'il est gagnant par le biais de l'affichage d'un message.

Le ou les gagnants autorisent Cerise Techniques à publier son nom sur Internet.

Article 4 – Envoi des gains

Les lots seront envoyés dans un délai de 3 semaines suite à la réception de l'adresse postale du gagnant.

Les frais d'envoi seront à la charge de Cerise Techniques.

Si la réception du gain subit des retards, détérioration, vol, destruction ou tout autre cas fortuit, Cerise Techniques ne pourra en être tenu responsable et ne prendra pas à sa charge l'envoi d'un nouveau gain.

Tout lot retourné à l'organisateur du jeu par la Poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée) sera considéré comme abandonné par le gagnant.

De même pour les lots non réclamés dans le délai d'un mois après la date du tirage au sort sera considéré comme abandonné par le ou les gagnants.

Article 5 – Descriptif des gains

- 11 cartes cadeau d'une valeur unitaire de 25€

Article 6 – Données personnelles

Les participants autorisent Cerise Techniques à diffuser le nom, prénom, à des fins purement informatiques, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article, et ceci conformément à la législation en vigueur.

Conformément à la loi, les participants bénéficient auprès de Cerise Techniques d'un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

En application de la Loi n°78-17 du 06 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez des droits d'opposition (art.26 de la Loi), d'accès (art.34 à 38 de la Loi), de rectification et de suppression (art.36 de la Loi) des données vous concernant.

Ainsi, vous pouvez exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivalentes, équivoques ou périmées en écrivant à Cerise Techniques.

Article 7 – Reproduction du jeu

La reproduction partielle ou totale des éléments composant ce jeu concours est strictement interdite.

Article 8 – Modification du règlement

Cerise Techniques se réserve le droit de modifier ce règlement. Toute mise à jour sera communiquée sur le nouveau règlement mis en ligne.

Article 9 - Réclamation

Toute contestation ou réclamation doit être adressée avant le **31/12/2021**, le cachet de la poste faisant foi, par lettre simple.